



Étude

FAPEO 2022 -1

**Éduquer à la dure dans les
mouvements de jeunesse,
c'est d'un autre temps ?**

Eric Lampe

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel



FÉDÉRATION 50
WALLONIE-BRUXELLES

MOTS-CLEFS

Bienveillance, maltraitance, remise en question, jeunesse, droits de l'enfant, prévention, sensibilisation, sanction, éducation.

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette étude n'est pas rédigée en écriture inclusive et revêt la forme du genre neutre. Elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, qu'aux personnes non-binaires, gender fluid ou de quelque identité et sensibilité de genre que ce soit.

L'appellation « Violences dites éducatives ordinaires », définie ci-après, sera remplacée dans le cadre de cette étude par l'acronyme plus lisible « VDEO ».

L'étude en un coup d'œil

Des modifications législatives sur l'interdiction des VDEO, tant dans le milieu privé que dans les lieux collectifs d'éducation, sont en chantier aux niveaux fédéral et communautaire depuis plusieurs années. Il règne un flou législatif qui n'interdit pas explicitement la violence envers les enfants, et plusieurs dispositions légales sont en préparation mais n'ont pas encore été votées.

Nous nous sommes demandés s'il existait des VDEO dans les mouvements de jeunesse, quelle était leur nature et comment elles étaient gérées.

D'après les responsables rencontrés, les VDEO ne seraient pas très répandues dans les mouvements de jeunesse. Elles sont difficilement objectivables, il n'existe pas de registre de plaintes de ce genre de violences. Elle est dite « ordinaire » parce qu'elle est souvent quotidienne, considérée comme banale et tolérée, voire même encouragée. »

D'un point de vue déclaratif (dans les propos et les textes), elles s'opposent aux valeurs de ces mouvements et se situent en dehors de leur cadre de pensées et de leurs méthodes éducatives, qui sont plus axées sur la bienveillance et le respect.

Les VDEO sont principalement le fait d'animateurs et animatrices de terrain, qui sont en contact direct avec les enfants et les jeunes, membres des mouvements de jeunesse. Elles sont constatées directement par les équipes de la structure de soutien lors de visites, ou indirectement de formations ou de travail avec les équipes d'animation, ou encore elles leur sont rapportées par des plaintes de parents.

Les auteurs des VDEO n'ont pas de volonté de nuire aux victimes de leurs actes, qui sont le plus souvent posés par manque d'expérience, de recul sur la fonction, de remise en question, ou parfois parce que les représentations et méthodes éducatives sont héritées d'époques où ce qui n'est plus acceptable aujourd'hui constituait la norme.

Pour y mettre fin, les représentants des mouvements de jeunesse interrogés déclarent privilégier une approche basée sur la sensibilisation, l'éducation, la bienveillance, à travers des formations, de l'accompagnement des équipes d'animation. La sanction doit pouvoir être envisagée en cas de danger pour les membres, en éloignant les auteurs de faits violents.

Remerciements préalables

Les mouvements de jeunesse sont une catégorie des organisations de jeunesse, également appelée « mouvements à foulard ». Ils centrent leurs activités sur le « vivre ensemble » et sur des activités collectives conçues par et pour les jeunes¹. Il en existe cinq reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles : les Scouts et guides pluralistes, Les Scouts, Les Guides, le Patro et les Faucons rouges.

Trois responsables professionnels et bénévoles, ainsi qu'un ancien animateur, des deux mouvements de jeunesse qui ne sont ni confessionnels ni politiques (les Scouts et guides pluralistes et Les Scouts) ont accepté de s'ouvrir sans tabou à la question des violences dites éducatives ordinaires (VDEO) au sein de leurs équipes d'animateurs et d'animatrices.

Ces interviews m'ont permis de constituer l'épine dorsale de cette étude, avec une diversité d'opinions qui illustre différents points de vue sur ce sujet et sur l'éducation en général. Elles m'ont permis de prendre connaissance en profondeur du sujet des VDEO et d'autres aspects de l'éducation informelle prodiguée par des bénévoles dans le secteur associatif, et d'aborder également de manière plus globale le sujet de la cohérence entre les actes éducatifs et les valeurs. Je m'en suis nourri pour poser les questions à la fin de cette étude et elles ont apporté des éléments de réponse qui nourriront la réflexion critique des lecteurs et lectrices.

Les questions que j'ai posées aux responsables visaient à me faire une idée de la nature et de l'ampleur des VDEO au sein de leur mouvement de jeunesse, à connaître et comprendre l'analyse qui en est faite et enfin à avoir une idée de ce qui est mis en place pour éviter leur apparition et y mettre fin s'ils se produisent.

Ce n'était pas forcément facile, il n'est jamais évident de se regarder honnêtement dans le miroir et de constater des défauts ; je les remercie de s'être prêtés à l'exercice avec ouverture, lucidité et confiance.

¹ Plus d'explications sur les mouvements de jeunesse ici : <https://servicejeunesse.cfwb.be/5-categories-dorganisations-de-jeunesse/>

Table des matières

Introduction : les violences dites éducatives ordinaires : de quoi s'agit-il ?	4
Les VDEO au sein des mouvements de jeunesse	5
De quels mouvements de jeunesse est-il question ?	6
Pourquoi cette étude aujourd'hui ?	6
Les VDEO dans les mouvements de jeunesse : dans quelle mesure, au juste ?	9
Quelles sont les pratiques qui peuvent être qualifiées de VDEO ?	9
Dans quelle mesure et comment sont-elles constatées ?	10
De qui sont-elles le fait ?	10
Les pratiques à la loupe	13
Comment leurs auteurs les justifient-elles ?	13
Comment de telles pratiques peuvent-elles perdurer ?	14
Quelles sont les conséquences sur les victimes ?	15
Éléments de prévention et de changement	17
Interdire ou éduquer ?	18
Des bénévoles, c'est pas des pros	18
Sensibilisation	19
Formation	19
Accompagnement, coaching	20
Sanctions	20
Conclusion	22
Bibliographie - webographie	24

Introduction : les violences dites éducatives ordinaires : de quoi s'agit-il ?

Cette étude se concentre sur un des champs de vie (« le troisième milieu ») des enfants et des adolescents, celui du temps libre et des loisirs. Les mouvements de jeunesse en font partie.²

Les Violences Dites Educatives Ordinaires (VDEO) sont toutes les formes de violences physiques, psychologiques ou verbales utilisées envers les enfants, et élèves à l'école ou dans un contexte d'apprentissage, dans un but prétendument « éducatif » (corrections, punitions, moqueries...), communément admises, banalisées, tolérées voire encouragées. Les VDEO regroupent donc tous les moyens violents que les adultes utilisent pour faire obéir l'enfant et changer un comportement jugé inadéquat, ou obtenir un comportement souhaité. Mais il est bien clair, nous ne cessons de le rappeler, que la violence n'est jamais éducative, ni en famille, ni à l'école, et encore moins dans les activités de loisirs.

En effet, notre société est encore aujourd'hui marquée par la croyance –erronée, cela va sans dire- selon laquelle l'obéissance et les punitions seraient des principes éducatifs permettant de gérer de soi-disant « caprices », au risque de laisser l'enfant devenir un « enfant-roi »³. Du petit surnom insultant, répété à maintes reprises, de l'intimidation à la privation de repas en passant par la punition physique (fessée, gifle, coups, etc.), les VDEO sont légion dans le quotidien de certains enfants.

Aujourd'hui, les effets contre-productifs de l'utilisation de la violence dans l'éducation des enfants ne sont plus à prouver : fragilisation de la confiance en soi et de l'image que l'enfant a de lui-même, isolement, dépression, anxiété, etc. Véritables bombes à retardement pour certains⁴, les VDEO altèrent la relation entre l'enfant et l'adulte et peuvent causer des dégâts, parfois irréversibles⁵.

Certes, cette prise de conscience est, à l'échelle de l'existence de l'école et même de l'enseignement obligatoire, relativement récente et elle est souvent associée à l'émergence des idées de mai 68, même si les idées qui la sous-tendent sont souvent de loin antérieures. Il se trouve donc encore de nombreux partisans des méthodes dites « à l'ancienne »⁶, qui affirment que cette vision de l'éducation n'est qu'une croyance et passera un jour de mode, pour que les méthodes dites « traditionnelles », les seules valables selon eux, fassent leur retour. Pourtant, les études prouvant et expliquant les conséquences des VDEO, souvent liées aux méthodes liées de près ou de loin à l'exercice d'une forme d'autorité, voire d'autoritarisme, et à des idéaux plutôt conservateurs, sont à présent nombreuses et bien documentées⁷, et il semble de plus en plus difficile de les mettre en doute.

Elles sont pourtant souvent difficiles à percevoir pour l'adulte. En effet, si elles sont apparemment efficaces à court terme (en ce sens que l'enfant arrête souvent immédiatement son comportement jugé inadéquat), les VDEO entraînent des conséquences délétères qui sont différées dans le temps, et le lien de cause à effet alors

² Une seconde étude est consacrée aux VDEO dans le milieu scolaire : diffusion en décembre 2022.

³ Source : Stop VEO [Stop VEO | Pour une enfance sans violences](#)

⁴ Bérangère Collins, psychologue pédiatrique et intervenant lors de la table ronde « La violence dite éducative ordinaire ça suffit ! On en parle ? » organisée par la FAPEO le 23 avril 2022

⁵ <https://stopveo.org/2020/11/27/consequences-violences-educatives-ordinaires-veo-sante-physique-psychologique/>

⁶ <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/09/01/01016-20090901ARTFIG00677-l-offensive-des-partisans-de-l-ecole-traditionnelle-.php>

⁷ <https://stopveo.org/2020/11/27/consequences-violences-educatives-ordinaires-veo-sante-physique-psychologique/>

souvent difficile à percevoir : troubles de l'attention, problèmes digestifs, troubles de l'attachement, agressivité envers d'autres enfants, etc.

Pour attirer l'attention et favoriser la prise de conscience de tous les acteurs éducatifs face aux conséquences des VDEO, et comme le rappellent la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que de nombreuses instances internationales, la loi doit être le premier garant de l'interdiction des violences quelles qu'elles soient, tant dans le milieu familial que scolaire et extra-scolaire. La Belgique a été rappelée à l'ordre à plusieurs reprises, notamment par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies⁸, parce qu'elle n'interdit pas explicitement les violences envers l'enfant (multiplicité des règles au niveau pénal et civil, manque de clarté en termes de contenu, jurisprudence ambivalente, manque de moyens alloués aux secteurs concernés, etc. Aujourd'hui, malgré les promesses maintes fois répétées, la Belgique n'a toujours pas agi concrètement⁹.

À défaut de pouvoir chiffrer avec certitude l'ensemble de VDEO subies par les enfants en Belgique, nous pouvons malgré tout donner quelques indicateurs. En 2017, UNICEF déclare 6.188 cas de maltraitance infantile signalés auprès d'une autorité sociale ou médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont la majorité concernait de la maltraitance intrafamiliale¹⁰. En 2021, rien que pour les équipes de SOS Enfant, 6.850 signalements pour fait de maltraitance (sexuelle, physique, psychologique) ont été enregistrés¹¹. Or, il ne s'agit ici que des cas graves signalés officiellement. En 2020, dans un sondage réalisé par DEI-Belgique, 44% des adultes répondants estimaient les actes de VDEO appropriés et déclaraient les utiliser avec leurs enfants¹².

Les VDEO au sein des mouvements de jeunesse

Au sein des mouvements de jeunesse, les comportements qualifiés de VDEO sont posés majoritairement par des animateurs et animatrices sur le terrain, puisque ce sont eux et elles qui sont le plus en contact avec les jeunes.

Ils revêtent parfois un caractère particulier lié au style de vie et de relations propres aux mouvements de jeunesse, et différent quelque peu semble-t-il, d'après les responsables, des VDEO en milieu intrafamilial. Il s'agit moins de violences physiques, mais surtout de violences verbales, psychologiques, de sanctions inadaptées ou disproportionnées, de comportements ou d'exigences qui ne tiennent pas compte de spécificités propres à chaque jeune, d'absence de compréhension ou de reconnaissance de leurs capacités et/ou leur identité, qu'elle soit de genre, ethnico-culturelle, ou autre. De l'exclusion d'une activité au chantage affectif, en passant par l'insulte répétée qui fait rire tous les autres, ces différentes formes de VDEO sont bien connues et les mouvements de jeunesse n'y échappent probablement pas.

Les constats se font soit par des plaintes directes de parents, soit lors de visites des cadres de soutien aux activités, ou encore lors des formations d'animateurs et animatrices, où les

⁸ « Le Comité constate avec regret que la maltraitance à l'égard des enfants, y compris la violence familiale, est rarement signalée dans l'État partie et que les renseignements recueillis à ce sujet sont insuffisants. » dans le rapport d'observation du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies du 28 février 2019 accessible ici <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G19/055/88/PDF/G1905588.pdf?OpenElement>

⁹ Défense des Enfants International Belgique, « Violence dite éducative ordinaire. Résultats de l'étude des opinions et comportements de la population belge », mars 2020, [VIOLENCE DITE EDUCATIVE ORDINAIRE \(dei-belgique.be\)](https://www.dei-belgique.be)

¹⁰ <https://www.unicef.be/fr/plaidoyer/le-plaidoyer-sur-divers-themes-politiques/la-violence-legard-des-enfants#:~:text=La%20violence%20C3%A0%20l'%C3%A9gard%20des%20enfants%20en%20Belgique&text=Constats%20en%20Belgique%20%3A,concerne%20de%20la%20maltraitance%20intrafamiliale.>

¹¹ <https://www.rtbef.be/article/sos-enfants-a-recu-plus-de-6850-signalements-de-maltraitances-en-2021-10947859>

¹² [Infographie VDEO \(dei-belgique.be\)](https://www.dei-belgique.be)

pratiques sont abordées, commentées et où un certain nombre de situations problématiques peuvent être mises au jour.

Très majoritairement inconscientes, les situations de VDEO sont extrêmement difficiles à chiffrer avec certitude et on ne peut pas avoir une idée de l'ampleur de ces situations. La prise de conscience à travers la levée du tabou et la sensibilisation des acteurs est une étape indispensable au changement.

De quels mouvements de jeunesse est-il question ?

Les mouvements de jeunesse font partie de la vie de très nombreuses familles : ils sont plus de 114 000 jeunes à en être membres en Fédération Wallonie-Bruxelles¹³, et beaucoup de jeunes s'y investissent, parfois durant toute leur enfance, leur adolescence et jusqu'à l'âge adulte. On parle ainsi de plus de 17000 animateurs qui s'occupent de l'animation des jeunes, ainsi que de plus de 4000 cadres locaux, régionaux ou nationaux, qui sont le plus souvent des adultes.¹⁴

Les familles qui adhèrent aux projets et activités des mouvements où elles ont inscrit leur(s) enfant(s) ont conscience de la portée éducative de la participation des jeunes à ce type de loisirs. Ils prônent pour la plupart des valeurs liées au développement de divers les aspects de la personnalité du jeune, comme l'engagement citoyen, le goût de l'effort, la liberté et l'autonomie, la solidarité, l'esprit critique, le sens de l'organisation, le développement des compétences sociales, de l'esprit d'initiative, de la débrouillardise et d'autres¹⁵.

Ces mouvements, dits « mouvements à foulard », font partie intégrante des processus qui contribuent à l'éducation de leurs membres, et apportent de la diversité dans les savoirs et les méthodes par rapport à d'autres lieux d'éducation comme l'école et la famille. Ils forment un pan important de l'éducation non-formelle, ou extra-scolaire, pour beaucoup de jeunes.

Leur image dans la société serait globalement positive¹⁶, leurs effectifs sont d'ailleurs en croissance continue, avec une augmentation de parfois plus de 2000 membres par an en Fédération Wallonie-Bruxelles¹⁷.

Pourquoi cette étude aujourd'hui ?

Malgré les points positifs soulignés, il arrive parfois que les médias rapportent des incidents au sein des mouvements de jeunesse qui semblent bien peu en phase avec de tels apprentissages et valeurs, et qui relèvent parfois de la violence dite éducative ordinaire. On parle ainsi de brimades, de sanctions parfois extrêmes, de cadre éducatif très dur et basé sur des principes complètement dépassés, de tentatives d'endoctrinement parfois violent, de moqueries, d'encadrement qui ne respecte pas les valeurs du mouvement, entre autres ¹⁸¹⁹. Cela se passe le plus souvent en été, lorsque l'actualité est moins dense

¹³ <https://statistiques.cfwb.be/culture/education-permanente-et-jeunesse/nombre-daffilies-aux-mouvements-de-jeunesse/>

¹⁴ <https://mouvementsdejeunesse.be/>

¹⁵ <https://www.airdefamilles.be/activites-mouvements-de-jeunesse-air-de-familles-657/>

¹⁶ « Mouvements de jeunesse : quels apports pour la société ? », par Noémie Jadin Mouvements de jeunesse : quels apports pour la société ? | Cairn.info

¹⁷ <https://www.lesoir.be/152020/article/2018-04-19/pourquoi-les-mouvements-de-jeunesse-attirent-ils-toujours-plus>

¹⁸ <https://www.lavenir.net/regions/2014/07/29/des-animateurs-saouls-ecourtent-le-camp-des-scouts-dembourg-HGXR3YTXOBGJ5IEOHQ42OD76J4/>

¹⁹ <https://www.leparisien.fr/faits-divers/a-riamont-la-communaute-religieuse-accusee-de-maltraitance-01-02-2019-8002149.php>

et que les mouvements de jeunesse sont justement au maximum de leur activité, avec les camps. Il convient toutefois de préciser que cela ne semble pas avoir d'impact sur l'attractivité des mouvements de jeunesse (cfr supra), et il faut également mettre en perspective le nombre d'articles rapportant des incidents avec le nombre d'heures d'animation, supérieur à 11 millions par an.²⁰

Par ailleurs, le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe avait conclu en 2007, 2011 et 2015 déjà que le cadre légal (au sens de la loi au sens large) en Belgique ne contenait pas de dispositions explicites qui permettent d'interdire et sanctionner toute forme de violence à l'encontre des enfants, c'est à dire tout acte ou comportement susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique, à la dignité, au développement ou à l'épanouissement psychique de l'enfant.²¹

Suite à cette interpellation et à diverses autres enjoignant la Belgique de mettre son cadre législatif en conformité avec la Charte sociale européenne, l'État belge a reconnu explicitement que l'interdiction légale des châtiments corporels n'était pas réalisée alors qu'elle est effectivement indispensable.

Depuis 2016, plusieurs initiatives législatives contre les violences éducatives au sein des familles ont été prises à la Chambre des représentants, un nouveau projet de loi est en chantier, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se penche depuis plusieurs années sur un futur décret interdisant l'usage de la violence dans tous les secteurs éducatifs, mais toutes ces initiatives sont ponctuelles et insuffisantes. Elles n'ont pas été retenues par les gouvernements fédéraux et des entités fédérées et, à ce jour, cet effet d'annonce n'a débouché sur aucun résultat.²²

La Belgique est donc indéniablement à la traîne en la matière, puisque des dizaines d'autres pays (32 des 47 États membres du Conseil de l'Europe) ont déjà interdit la fessée et les autres formes de violence au sein des familles, depuis parfois très longtemps. Déjà depuis plusieurs années, à l'occasion de plusieurs avis et recommandations, le Délégué général aux Droits de l'enfant insiste sur ce point et l'a encore fait lors d'une conférence de presse en mai 2022. Il y affirmait que la violence envers les enfants devait être spécifiquement interdite, et que l'éducation sans violence ne voulait pas dire laxisme et acceptation de tout. La sensibilisation, le renforcement des compétences des acteurs de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que leur accompagnement, sont une nécessité complémentaire du cadre légal au sein duquel agissent l'aide à la jeunesse et l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est question notamment d'insérer un nouvel article dans le Code civil, au Titre X : « De l'autorité parentale », qui ne fermerait cependant pas la porte à une application dans les autres secteurs de l'éducation.

Le Délégué général aux droits de l'enfant, en compagnie d'autres associations, recommande d'introduire dans un décret inscrit dans le Code de l'enseignement un autre texte qui ouvre l'interdiction des VDEO aux autres milieux éducatifs, dont l'école : « Il a notamment invité le Ministre de l'Aide à la jeunesse à intégrer l'abolition explicite des châtiments corporels aux principes fondamentaux du Livre préliminaire de l'avant-projet

²⁰ <https://mouvementsdejeunesse.be/>

²¹ <https://rm.coe.int/commentaires-de-defenseur-des-enfants-sur-15e-rapport-belgique/1680a43950>

²² <https://fr.metrotime.be/belgique/la-fessee-bientot-interdite-en-belgique-la-violence-nest-jamais-educative>

de décret portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse.

Au niveau de l'Enseignement, le Délégué général recommande l'ajout des dispositions suivantes au 9° de l'article 8 du décret « Missions »: « quiconque concourt à la mise en œuvre du présent décret veillera au respect et à la protection de l'intégrité physique, psychique, psychologique, morale, émotionnelle et affective de chaque enfant et, qu'à ce titre, l'usage de toute forme de violence éducative est proscrit »²³

Les VDEO sont donc au cœur de l'actualité, et pas que dans les mouvements de jeunesse²⁴.

Alors, ces pratiques sont-elles répandues dans ce secteur particulier de l'éducation informelle? Quelles sont-elles exactement, quelle position les mouvements de jeunesse adoptent-ils à leur égard, et surtout quelles actions sont-elles entreprises pour les empêcher et/ou y mettre fin?

Une particularité des mouvements de jeunesse « à foulard » est que leur action éducative est entièrement basée sur le volontariat. Les adhérents les intègrent sur base entièrement volontaire et sont donc libres de les quitter quand ils le désirent, et les éducateurs (appelés « animateurs » au sein des mouvements) sont eux aussi volontaires, et échappent donc aux cadres et aux contraintes qui sont propres aux professionnels de l'éducation agissant dans un cadre formel.

Un cadre décrétoal aurait-il un impact sur les VDEO dans un tel contexte? Les mouvements de jeunesse sont-ils capables de gérer une problématique liée aux VDEO sans disposer d'outils contraignants vu le caractère volatil de leur public et de leurs acteurs éducatifs?

Autant de questions que nous allons décortiquer et auxquelles nous allons tenter d'apporter des éléments de réponse.

²³ <https://www.dei-belgique.be/index.php/ressources-externes/publications/send/41-publications/454-avis-du-delegue-general-aux-droits-de-l-enfant-les-impacts-des-violences-educatives-ordinaires-sur-le-bien-etre-et-le-developpement-de-l-enfant.html>

²⁴ De même, la FAPEO est engagée dans une lutte, aux côtés d'autres acteurs de l'éducation non-formelle et de la protection de l'enfance, contre les VDEO, avec notamment l'organisation d'une table ronde en avril 2022 et d'une enquête auprès des parents portant sur leur perception des VDEO en milieu scolaire. Les résultats de cette enquête seront intégrés ans l'étude sur ce sujet.

Les VDEO dans les mouvements de jeunesse : dans quelle mesure, au juste ?

Interviews avec des responsables de mouvements de jeunesse

Quatre personnes ont accepté de répondre à mes questions : deux responsables permanents de la structure professionnelle des Scouts et guides pluralistes, une cadre fédérale bénévole des Scouts et un ancien animateur des Scouts.

Les points de vue sont donc multiples : une vision méta avec une prise de distance et un champ d'analyse large et à long terme, une vision pratique d'une réalité de terrain, et une vision de la part d'un acteur direct, présentant un point de vue divergent, puisque l'ancien animateur interrogé est plutôt favorable aux méthodes éducatives « à l'ancienne ».

Quelles sont les pratiques qui peuvent être qualifiées de VDEO ?

Il ressort de leurs explications qu'il peut s'agir de pratiques de trois natures :

- des maltraitances physiques,
- des maltraitances psychiques ou morales,
- une notion qui est davantage de l'ordre de l'absence de bienveillance, d'empathie, de compréhension, de reconnaissance.

Un exemple de VDEO au niveau physique cité par les quatre intervenants : punir un ou une jeune qui ne porte pas son foulard en l'obligeant par exemple à faire des pompes, ou des tours de la prairie en courant, ou d'autres punitions.

Un exemple de VDEO de nature psychique ou morale qui correspond à une boutade très répandue dans les mouvements à foulard, mais prise au sérieux par certains a également été cité par nos quatre responsables : menacer les jeunes de ne pas bénéficier de l'assurance s'il leur arrive accident et qu'ils n'ont pas leur foulard autour du cou.

Un exemple de manque de reconnaissance cité par l'animateur, issu d'une section composée seulement de garçons : affirmer que « chez les scouts, on fait des hommes, pas des tapettes », et que donc il n'y a pas de place pour les homosexuels. De facto, cette position ne laisse pas de place à l'expression de jeunes qui seraient concernés par l'homosexualité, et constitue en plus une discrimination.

Un autre manque d'empathie pouvant s'apparenter à de la VDEO est le fait de laisser faire des comportements violents entre jeunes, sans intervenir ni même fournir un cadre aux jeunes qui en sont les auteurs. Cela peut se produire lorsque des jeunes qui sont responsables d'un petit groupe exercent leur responsabilité de manière injuste ou autoritaire, voire brutale, parce que les animateurs n'ont pas précisé de quelle nature était cette responsabilité, et n'ont pas assuré de formation aux jeunes investis d'une responsabilité.

Les cadres permanents et bénévoles soulèvent qu'une bonne proportion des VDEO constatées consiste en l'application de mesures de type linéaire, où tout le monde est traité de la même manière et où on attend de chacun la même chose, sans tenir compte des différences de développement ni de résistance physique, des sensibilités, des peurs et réticences, des goûts et dégoûts. Un exemple de tel manque d'empathie consiste à obliger des jeunes à participer à des « journées crasse », où on se recouvre de substances diverses, comme de la peinture, de la boue, ou parfois même des aliments, alors que cela les

dérange et qu'ils ou elles ne veulent pas le faire. Ou encore à obliger des jeunes à se mettre en maillot ou en sous-vêtements devant tout le monde, que ce soit pour se laver ou faire des activités physiques, alors qu'ils ou elles n'ont pas du tout envie de montrer leur corps.

Les différents types de faits peuvent également se combiner, dans des pratiques violentes à plus d'un titre, comme par exemple en obligeant des jeunes à finir leur assiette, même s'ils ne peuvent vraiment plus manger. Ou encore en les obligeant à ingurgiter des substances qui les dégoûtent.

Dans quelle mesure et comment sont-elles constatées ?

Les cadres des mouvements estiment qu'il y a somme toute assez peu de retours par rapport au total d'activités effectuées et par rapport au nombre de membres. Le nombre précis d'incidents rapportés ne m'a pas été donné, mais il m'a été assuré qu'il était très faible, tant par rapport au nombre de membres que celui des activités réalisées. Cela veut dire que très peu de membres disent être confrontés à des VDEO, et que la plupart des activités se déroulent sans qu'il y soit constaté de VDEO, ou qu'en l'absence de plaintes des jeunes ou des parents elles restent invisibilisées.

Les responsables rappellent toutefois que les auteurs de faits violents ne vont naturellement pas s'en vanter, et qu'un certain nombre de faits problématiques peuvent être traités au sein du groupe, soit par les animateurs et animatrices, soit par les responsables adultes au niveau local, sans qu'il en soit fait rapport à la structure de soutien régionale ou nationale. Leur conviction est cependant que les faits de VDEO en tant que tels sont assez isolés.

Les constats se font lors de visites que la structure de soutien effectue lors des camps et activités des sections de jeunes, à travers des questions ou plaintes de parents suite à des faits qui concernent leur enfant, mais également lors de rencontres et formations d'animateurs et animatrices, et de présentations de programmes de camps d'été, où des pratiques sont évoquées par leurs auteurs, et où une prise de conscience peut se faire en direct si elles sont inadaptées ou inacceptables.

Enfin, un certain nombre de faits ou d'attitudes de la part de membres des staffs d'animation sont rapportés par des parents qui interpellent la structure de soutien au sujet de pratiques qui leur posent question, ou qui les mettent mal à l'aise, voire les choquent. Ces cas bénéficient évidemment, nous ont dit les responsables, d'une attention particulière et d'un suivi vers les parents et les jeunes qui en sont victimes.

Une réflexion personnelle m'amène enfin à penser qu'il ne faut pas non plus négliger un possible déni des victimes, qui rechignent à dénoncer des faits pourtant violents. Soit parce qu'elles ne souhaitent pas se voir comme telles, soit parce qu'elles ont honte, soit parce qu'elles estiment que les faits sont insignifiants et que cela ne sert à rien de les mentionner, peut-être pour ne pas faire de tort à leurs auteurs, peut-être aussi parce qu'elles estiment qu'une part de responsabilité leur incombe. Cela pourrait peut-être les empêcher de rapporter des faits qui constitueraient pourtant des VDEO avérées, mais qui au final sont tues.

De qui sont-elles le fait ?

Les intervenants m'ont rapporté que les pratiques de VDEO sont le plus souvent le fait d'animateurs ou animatrices, qui ont pour la plupart entre 17-18 et 22-23 ans et qui ont la responsabilité directe de l'animation des jeunes ou des enfants de leur section. Elles

représentent la majorité des cas constatés, puisque ce sont ces jeunes adultes en charge de l'éducation qui sont en contact direct avec les jeunes.

Il en est probablement encore qui sont le résultat d'actes posés par des jeunes plus âgés mais qui ne sont pas encore animateurs, et à qui on confie la responsabilité de piloter et d'encadrer un petit groupe de plus jeunes qu'eux dans la vie quotidienne. Comme la violence n'est pas exercée dans un cadre éducatif institué par une personne adulte qui a la charge de l'éducation de la victime, on ne peut pas parler de VDEO au sens strict du terme dans ce cas-ci, même si l'impact et les mécanismes mentaux mis en œuvre peuvent être similaires. Il s'agit dans ce cas de violences ordinaires entre pairs, dont l'une des parties se voit ponctuellement confier un rôle de pouvoir sur l'autre.

Parfois un décalage entre des valeurs et des pratiques

En bloc, de l'avis de l'ensemble des responsables des mouvements de jeunesse, ces pratiques sont inacceptables, tous et toutes le disent avec force.

Les valeurs des mouvements de jeunesse sont établies dans des chartes²⁵, des codes de qualité, des méthodes, qui sont connues en leur sein, qui sont communiquées et qui servent de référence à l'ensemble des activités. De plus, les valeurs des mouvements « à foulard » sont assez connues dans le grand public, et les personnes qui y adhèrent savent dans les grandes lignes lesquelles elles sont. Les animateurs et animatrices savent donc d'une manière assez précise quelle sera leur mission et de quelle manière il est attendu qu'elle s'exerce.

Au rang de ces valeurs, les responsables interviewés mettent en avant des concepts comme le respect, la bienveillance, le fait d'agir de son mieux, de contribuer à l'épanouissement des jeunes dans l'ensemble des domaines de leur personnalité, mais aussi l'esprit critique, la capacité de se remettre en question, et d'agir en cohérence avec des valeurs de respect, de confiance, de bienveillance, de développement personnel et de sociabilité

Les VDEO n'en font pas partie, et l'ensemble des mouvements de jeunesse s'oppose même frontalement à ces pratiques, cela semble évident.

Il n'empêche que certaines pratiques se sont développées dans le passé, à une époque où la vision sur l'éducation et la relation entre la personne éduquée et la personne éduquante étaient totalement différentes. À ce moment-là, elles étaient très couramment acceptées et figuraient même dans beaucoup de livres et de manuels sur l'éducation et l'apprentissage, qui les érigeaient en principes vertueux et positifs. Elles sont souvent transmises depuis des générations, que ce soit dans les mouvements de jeunesse, l'école ou la famille, entre autres, sans être le moins du monde remises en question alors qu'elles n'ont aucune raison de perdurer au sein de mouvements éducatifs. Cependant, elles jouissent souvent dans l'opinion publique d'une certaine acceptation, voire même d'un réel

²⁵ https://www.scoutspluralistes.be/IMG/pdf/charte_animateurs.pdf
https://lesscouts.be/no_cache/telecharger/grenier1/-/edition/-/4185.html?L=0
https://www.scout.org/sites/default/files/library_files/The%20Scout%20Method_FR_0.pdf
<https://www.fauconsrouges.be/qui-sommes-nous/valeurs-et-principes/>

soutien : ces méthodes d'éducation « à l'ancienne », ou « à la dure » font-elles encore consensus ?

Le fait qu'elles soient anciennes, validées par des décennies de pratique et considérées au mieux comme inoffensives, au pire comme bénéfiques, par une partie plus ou moins large de l'opinion publique, leur confère une légitimité qui incite de jeunes adultes à les reproduire, sans s'interroger sur leur bien-fondé, leur cohérence avec des valeurs auxquelles par ailleurs ils et elles adhèrent, et l'impact qu'elles peuvent avoir sur les jeunes qui les subissent. C'est ainsi qu'aucune des cadres ayant répondu à mes questions n'avait jamais connu ni entendu parler de cas de VDEO exercées volontairement avec l'intention de nuire. Encore heureux, aurais-je envie de dire.

Les cadres qui interviennent également sur le terrain font remarquer que comme ces pratiques contestables, voire inacceptables, sont invisibilisées par cette acceptation tacite, il est parfois difficile de faire prendre conscience à leurs auteurs de leur caractère problématique, des dommages qu'elles peuvent causer aux jeunes, et encore davantage de la nécessité de les pointer pour y mettre fin. L'animateur « à l'ancienne » qui a répondu à quelques-unes de mes questions m'a déclaré ne s'être demandé qu'après avoir quitté l'animation si certaines de ses pratiques n'avaient pas pu être dommageables pour certains jeunes de sa section, et n'avoir toujours pas de réponse bien établie à ce sujet.

Les pratiques à la loupe

Les VDEO au sein des mouvements de jeunesse sont souvent inconscientes, leurs auteurs croient le plus souvent bien faire, et loin d'eux l'intention de faire du mal aux enfants ou aux jeunes. Elles sont souvent un héritage du passé, de l'époque où cela se faisait ainsi d'éduquer les enfants et bénéficient encore d'une certaine mansuétude, voire d'un réel appui, de la part d'une bonne frange de l'opinion publique.

Elles ne sont pas apparemment forcément graves et leurs conséquences sont souvent invisibles au moment même, et même inconscientes dans le chef des victimes. Mais elles sont pourtant souvent réelles, peuvent être profondes et se faire sentir pendant toute la vie.

D'où viennent ces pratiques ?

Comment leurs auteurs les justifient-elles ?

Les auteurs des VDEO sont-ils ou elles seulement conscients de la violence de leurs pratiques ? Les responsables interrogés n'ont en tout cas jamais décelé de volonté explicite d'exercer des violences, et encore moins de nuire. A priori, il semble que les animateurs et animatrices des mouvements de jeunesse veulent bien faire, ont une idée assez claire de leur responsabilité éducative et adhèrent à l'objectif de contribuer au développement des enfants et des jeunes.

Un certain nombre d'auteurs de VDEO avec lesquels un travail est fait suite à un incident admettent que la gestion de leurs émotions est parfois difficile, et qu'ils crient ou s'énervent parfois facilement, parce qu'ils sont fatigués, dépassés par les situations, et parce qu'après tout, ils font cette tâche à titre bénévole depuis souvent assez peu de temps, ce n'est pas leur métier et ils ne disposent pas forcément de ressources liées à une formation académique et/ou une longue expérience.

Au niveau des cadres, les responsables pointent le manque de pratique, de connaissances éducatives, pour expliquer que les moyens choisis ne sont pas adéquats. Cela peut être dû au jeune âge des animateurs et animatrices, à leur manque d'expérience, de formation et de recul par rapport à leurs pratiques, ou à une difficulté de gérer des émotions liées à une situation nouvelle comme le fait d'avoir des responsabilités envers de plus jeunes.

Nos personnes ressources déclarent que des pratiques violentes peuvent aussi être utilisées parce qu'elles ont dans l'esprit de leurs auteurs une portée éducative ou parce qu'elles correspondent à la vision qu'ont leurs auteurs de l'autorité et de leur responsabilité.

Elles expliquent dès lors qu'il y a des animateurs et animatrices qui reconnaissent qu'il est plus facile et rapide d'avoir une réaction basée sur l'usage de l'autorité et de la force, sans avoir conscience que la limite entre la force et la violence est parfois très floue et ténue. En général, cette réaction est suivie d'une réflexion, mais il n'en demeure pas moins vrai que le recours à la force est ce qui leur vient en premier lieu, de manière spontanée.

Un certain nombre de pratiques sont héritées du passé des animateurs ou animatrices, que ce soit dans les mouvements de jeunesse, l'école, la famille ou d'autres endroits comme les baptêmes estudiantins.

Il nous est expliqué que certains animateurs, par exemple, éprouvent une forme de fierté à faire pleurer des jeunes lors d'épreuves rituelles de totémisations (une activité de nature initiatique, plus ou moins secrète, présente dans les mouvements de jeunesse comme les scouts et les guides) s'apparentant davantage à des bizutages. Ils affirment que cela prouve que ces jeunes qui craquent ont été obligés de franchir leurs limites et que cela les rendra plus forts pour affronter la « vraie » vie. Certains disent également que ce n'est pas si grave, que cela endurecité les jeunes, ou que dans la vie il faut apprendre à « mordre sur sa chique ». On entend parfois l'argument de « l'enfant-roi », à qui il faut mettre un cadre, parfois très restrictif, pour lui apprendre à vivre avec les autres, à faire des efforts, à être moins « capricieux ». Il nous est expliqué que ce sont souvent ces mêmes responsables qui avouent avoir peur du jugement des autres s'ils ne font pas preuve de fermeté, parfois sans pouvoir la pondérer. Il nous a été rapporté que d'autres animateurs et animatrices affirment que les jeunes tentent d'office de leur cacher des choses et n'en font qu'à leur tête, et que donc il faut user de la force pour vaincre leur résistance et leur faire apprendre, contre leur volonté. Un certain nombre d'animateurs et d'animatrices auteurs de VDEO sont dans un état de déni et reportent toute la faute sur les victimes, en disant « ils sont chiants », ou « les enfants d'aujourd'hui sont indisciplinés, il faut leur apprendre à se comporter », en imaginant que cela justifie leurs actes.

Enfin, selon nos interlocuteurs, il existe aussi des animateurs et animatrices qui se placent dans un cadre compétitif, porteur d'une violence intrinsèque, où les plus forts sont valorisés, tandis que les moins rapides, les moins habiles, les moins intelligents (en apparence) sont fustigés et sont victimes de réactions qui ont soi-disant pour but de leur apprendre à faire des efforts, à comprendre comment il faut se comporter ou au contraire ne pas se comporter.

Les cadres rencontrés pointent un rôle (peut-être sous-estimé) que peut jouer la fatigue. Elle, se fait surtout sentir en camp, et davantage encore lorsque les responsables vont dormir (parfois très) tard, éventuellement en ayant consommé de l'alcool, et doivent assumer le lendemain l'animation des jeunes, qui eux ont bien dormi et sont pleins d'énergie. Cela peut abaisser leur seuil de tolérance et les amener à avoir des réactions inadéquates et/ou disproportionnées envers les comportements des jeunes, alors que dans un état normal, ils réagiraient de manière plus sereine et constructive.

Comment de telles pratiques peuvent-elles perdurer ?

Il n'existe pas d'explication unique et univoque qui s'appliquerait à tous les cas de VDEO dans les mouvements de jeunesse, ni dans toutes les circonstances où on en constate.

Nous avons déjà évoqué le fait que les personnes qui exercent des VDEO ont rarement conscience de le faire. Souvent, elles sont convaincues que leurs objectifs sont louables, que les moyens qu'elles choisissent pour éduquer sont eux aussi parfaitement valables et que le tout est cohérent avec les valeurs auxquelles ils adhèrent en toute bonne foi.

Les responsables des mouvements de jeunesse nous ont rapporté que, dans l'immense majorité des cas, ces violences ne sont pas visiblement graves, au premier abord, et qu'elles sont le plus souvent sans conséquences visibles directes. Il ne leur est pas consacré énormément d'attention au sein des équipes éducatives de terrain. Beaucoup peuvent se dire « ce n'est pas grave », « il y a pire », « on n'en meurt pas », « ça lui apprendra », « la fin justifie les moyens », et d'autres lieux communs eux-mêmes porteurs d'une certaine violence et d'une forme de déni de cette violence.

Nos interlocuteurs pointent également le fait qu'il existe toute une série de VDEO qui ne sont pas des actes violents en tant que tels (qui s'appliquent eux sur une personne spécifique), mais plutôt un cadre porteur d'une violence, qui s'exerce sur tout le monde, et que dès lors il est d'autant plus difficile à identifier en tant que violence, et davantage encore à remettre en cause.

Ils relèvent encore le jeune âge et la rotation des jeunes adultes au sein des équipes d'animation : en moyenne ils restent 2 ou 3 ans dans une fonction, rarement plus. Ce laps de temps somme toute assez court fait qu'il est parfois difficile de mener des politiques à très long terme et que la transmission de savoirs, pratiques et valeurs des anciens vers les jeunes est parfois limitée. Le bénéfice d'une prise de conscience et d'une modification des pratiques au sein d'une équipe ou d'une génération de responsables peut disparaître assez rapidement lorsque celle-ci est remplacée, éventuellement par des jeunes qui vont se comporter comme ils ont vu leurs responsables d'avant le changement se comporter, sans avoir eu l'occasion de mener la réflexion que leurs aînés ont entreprise.

Le temps que passent les jeunes au sein d'une section (un groupe de jeunes d'une même tranche d'âge) est en effet supérieur à la durée moyenne que passent leurs responsables au sein du staff de cette même section. Cela peut aussi être une source de difficulté si par exemple les responsables sont entièrement remplacés entre le début et la fin de leur passage dans la section. Les animateurs et animatrices qui entrent en fonction pendant ce temps peuvent alors perdre le fil de la cohérence éducative, et peut-être même réintroduire des pratiques dommageables qui avaient disparu peut-être peu de temps avant.

Quelles sont les conséquences sur les victimes ?

Au sein des mouvements qui ont accepté de répondre à l'interview, il n'existe pas d'études ni de rapports sur la manière dont les victimes vivent les VDEO qui peuvent s'exercer en leur sein. Les conséquences exprimées sont le fruit d'une constatation empirique.

Ces responsables des mouvements de jeunesse indiquent que toutes les VDEO n'ont probablement pas le même impact sur leurs victimes. Cela dépend de la nature des pratiques, de leur fréquence, de la durée pendant laquelle elles sont exercées, et du mode de relation qu'ont les personnes qui les exercent avec leurs victimes, puisque le côté affectif est très important dans les mouvements de jeunesse.

Selon eux, il peut également arriver que des jeunes victimes de VDEO plus « bénignes » fassent preuve de davantage de résilience et ne soient pas plus dérangés que cela, alors que d'autres en subiront plus fortement l'impact.

Ils expliquent qu'il existe aussi, du fait de la relation fortement teintée d'affectif, des cas de VDEO où les jeunes intégreront le fait qu'il est normal qu'une violence soit exercée à leur encontre, parce qu'ils ont eu des comportements qui leur ont été reprochés comme inappropriés. Ils pourraient même jusqu'à modifier leur comportement pour plaire à l'adulte et s'attirer des félicitations ou des marques d'affection plutôt que des punitions ou des comportements durs ou violents. Selon plusieurs des personnes interrogées, c'est particulièrement vrai chez les plus jeunes enfants, qui ne possèdent pas les codes pour déchiffrer les attitudes des adultes, comme le second degré, l'ironie, l'abstraction, et qui vont donc devoir deviner pourquoi les adultes ont adopté les comportements qui leur ont fait du mal.

Cela peut avoir des conséquences sur la confiance en soi, et donc sur la capacité d'apprentissage, qui nécessite d'être OK par rapport à soi-même, ce qui est difficile lorsqu'on se trouve dans une situation où on se dévalorise à ses propres yeux.

D'après nos interlocuteurs, certains jeunes développeront des stratégies d'évitement, soit pour éviter de se retrouver dans des situations pénibles, gênantes ou inconfortables, soit pour éviter de se trouver au contact des adultes qui leur font subir des violences ou même de tous les adultes. Dans ce dernier cas, il y a une perte évidente de confiance, et on ne peut pas vraiment parler d'un apprentissage, même si l'adulte pourra considérer que, s'il ne voit plus le comportement qui le dérange, c'est que l'enfant a appris. Alors qu'en définitive, il n'en est rien.

Il y a des jeunes qui éprouveront des difficultés pour entrer et se maintenir en relation avec d'autres, du fait de cette sensation d'humiliation face à une injustice, surtout si elle est publique, et qui développeront une crainte de s'exposer à l'autre, de peur d'être à nouveau victimes de réflexions ou de réactions cuisantes, surtout lorsque ces comportements violents envers eux ou elles n'ont pas été expliqués.

Particulièrement chez les ados, les cadres soulignent que les VDEO peuvent faire naître un sentiment d'injustice, de révolte, de dégoût et de perte de respect de l'autorité, qui pourront à leur tour entraîner non pas une adéquation des jeunes à ce que l'adulte en attend, mais une attitude de défi, de violence en retour. Cela portera définitivement atteinte à la qualité de la relation non seulement avec les auteurs des VDEO, mais avec les adultes en général.

Les cadres des mouvements de jeunesse insistent sur le fait qu'une sanction ne peut pas être de nature violente, ni liée à l'inconfort qu'a ressenti l'auteur, mais doit au contraire comporter une démarche de réflexion et de réparation, qui sont toutes deux absentes lorsque la sanction est violente.

Enfin, il n'est pas rare semble-t-il que des jeunes victimes de violence, s'ils deviennent à leur tour responsables de jeunes, reproduisent les comportements qu'ils ont subis. Soit parce qu'ils les ont intégrés en tant que méthodes d'apprentissage acceptables, comme on l'a vu plus haut, soit parce qu'ils ou elles n'ont pas été spécialement impactés par ces VDEO, grâce à une capacité de résilience, et donc ne se rendent pas compte de leur caractère violent.

Éléments de prévention et de changement

Face à des situations de VDEO, les mouvements ont fait le choix de sortir des cas difficiles par le haut, en appliquant des méthodes éducatives ayant pour but d'éduquer plutôt que de réprimer seulement.

De l'avis de nos interlocuteurs, il vaut mieux essayer de comprendre pourquoi de tels actes ont été posés afin de pouvoir y apporter une solution durable, réparatrice et même constructive, et cohérente avec le cadre éducatif et de valeurs des mouvements de jeunesse. Il est donc apparu nécessaire de mener des actions de sensibilisation et d'adopter une approche basée sur une meilleure compréhension de ce qui a causé l'incident. Des actions de prévention et d'accompagnement sont ensuite mises en place à travers les formations, des outils et en aidant les animateurs et animatrices à réfléchir pour prendre conscience de la problématique et des moyens de la résoudre.

Les mouvements de jeunesse ont placé la bienveillance, le respect et l'expression des sentiments et émotions dans leur cadre éducatif depuis longtemps, mais ils admettent que tout n'est pas parfait, qu'il est toujours nécessaire de mener des actions pour réduire le nombre de cas de VDEO autant que pour en éliminer les causes. Ils ajoutent que selon eux, d'autres milieux éducatifs n'ont peut-être pas encore pu faire pénétrer ces concepts autant qu'eux.

Comment les mouvements de jeunesse réagissent-ils face à de telles pratiques ?

Les responsables nous ont déclaré que les mouvements ont choisi de ne pas nier le problème et d'affronter la réalité. « Ce n'est certainement pas un tabou ! », nous ont-ils dit. Même si cela génère et un travail parfois important pour gérer des VDEO qui se produisent, notamment au niveau de l'accompagnement des victimes et de la remise en question parfois laborieuse pour les auteurs, tous et toutes estiment que c'est un devoir par rapport à des valeurs affirmées, à des engagements, mais aussi et surtout par rapport aux jeunes membres et à leurs parents à qui sont dus, c'est bien le minimum, le respect et la bienveillance.

Les responsables partent également d'un a priori de confiance et de bienveillance envers les animateurs et animatrices sur le terrain. Tant que les faits ne sont pas à ce point graves ni n'entraînent une souffrance ou des conséquences importantes pour les victimes qu'ils exigent une approche répressive, les mouvements vont plutôt privilégier une approche positive, compréhensive, proactive et éducative.

Une difficulté pouvant se présenter est celle de l'évaluation de la gravité des faits, de la souffrance des victimes, tout comme l'estimation de l'ampleur des conséquences à moyen et long terme. Les responsables ont reconnu que les mouvements ne disposaient pas d'outils leur permettant de répondre à ces questions.

Ils et elles insistent toutefois sur le fait que, si les recherches et la perception dans les milieux spécialisés de l'éducation sont déjà relativement anciennes, la perception des VDEO en tant que telles au sein du grand public est quant à elle nettement plus récente. Si des milieux d'éducation formelle, comme l'école, avec tous les moyens et le personnel professionnel dont ils disposent, ont déjà de grosses difficultés à intégrer les notions de bienveillance et bientraitance, Il faudra sans doute un peu de temps pour que tous les

niveaux de tous les mouvements éducatifs, disposant de moins de moyens et reposant en très grande partie sur le bénévolat, s'approprient ce concept, qui implique de nombreux changements de mentalité, de pratiques, de perception de l'autorité et une remise en question de la position des responsables éducatifs comme de terrain.

Interdire ou éduquer ?

Le choix d'interdire une série de comportements parce qu'ils constituent des VDEO n'a jamais été fait. Les mouvements de jeunesse interrogés affirment avoir plutôt choisi de poser un cadre de valeurs et de valoriser des comportements positifs. Ils estiment que c'est psychologiquement plus porteur, efficace et plus en phase avec le cadre des valeurs et des méthodes éducatives.

De plus, selon eux, dresser une liste d'interdictions déboucherait sur un jeu de cache-cache, où tout ce qui n'est pas interdit serait considéré comme autorisé. Il faudrait donc sans cesse allonger la liste, et celle-ci pourrait même, à la limite, devenir source d'inspiration pour des comportements auxquels les animateurs et animatrices n'auraient pas pensé... Le risque existe donc qu'une telle décision soit au final contre-productive.

Pour ces raisons, la préférence a été portée sur le fait d'accompagner, d'outiller, d'éduquer, de faire réfléchir les animateurs et animatrices.

Les bénévoles, c'est pas des pros

Les mouvements de jeunesse gardent cependant en mémoire que peu d'animateurs ont de véritables notions de sciences éducatives, et que beaucoup ne sont pas forcément exempts de préjugés et de représentations passéistes sur l'éducation, éventuellement héritées de pratiques vécues lorsqu'ils étaient plus jeunes. À 17 ou 18 ans, peu d'animateurs et animatrices se posent forcément la question de la pertinence de ce que faisaient leurs parents, responsables, enseignantes, et peuvent reproduire des choses sans penser à mal, et sans avoir conscience des conséquences qu'elles peuvent entraîner. Comment alors les sensibiliser pour en avoir conscience, pour développer une analyse de leurs pratiques, suivie éventuellement d'une remise en question ?

Une approche qui ne prendrait pas en compte les limites des jeunes qui encadrent bénévolement d'autres plus jeunes pourrait conduire à des réactions inappropriées de la part de la structure de soutien, en termes de sanction et d'éducation, et ainsi passer à côté de l'objectif, qui est de faire cesser les VDEO quand elles se produisent, et de prévenir leur apparition.

Comment les mouvements de jeunesse préviennent-ils l'apparition de telles pratiques ?

Les mouvements sont conscients du fait que les comportements relevant de la VDEO ne disparaîtront probablement jamais complètement. Les cadres savent qu'il faudra sans doute toujours en parler et développer des outils et méthodes de prévention et de réaction, même si on peut espérer qu'avec le temps et l'évolution des mentalités au sein de la société, la prise de conscience continuera à se faire, et des pratiques aujourd'hui inacceptables deviendront de moins en moins fréquentes.

Dans les mouvements de jeunesse « à foulard », l'accent est résolument mis sur la notion de bienveillance, de plus en plus élargie à celles de bien-être émotionnel, de sécurité affective, de bienveillance, d'EVRAS (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle).

Les personnes en charge de l'encadrement pédagogique des bénévoles au sein des mouvements admettent toutefois que si le cadre général est tel que décrit ci-dessus, dans le cas précis des VDEO, la mise en place des différents moyens décrits ci-dessous dépend dans une certaine mesure des cadres locaux et nationaux, et de leur sensibilité personnelle à la question.

Sensibilisation

Pour nous faire comprendre la dynamique de fonctionnement dans les mouvements de jeunesse, les différents responsables tiennent à nous rappeler que les membres des staffs d'animation ne sont jamais seuls et isolés dans leurs pratiques. Il existe des débriefings en groupes d'animateurs, des partages formels et informels d'informations, des moments et outils de construction commune pour les moments d'animation, qui constituent autant de mécanismes d'autorégulation par les pairs, C'est ainsi que des informations, des messages, des nouveaux points de vue peuvent se développer et se répandre, et que les pratiques peuvent évoluer.

Dans les mouvements, différents outils de sensibilisation attirent l'attention des équipes d'animation sur un cadre générique, où la bientraitance fait partie des sujets de fond abordés depuis longtemps. Dans chaque mouvement, les canaux sont multiples, pour pouvoir multiplier les portes d'entrée et les manières d'aborder différents sujets, dont les VDEO, qui font partie du cadre plus générique du respect, de la bientraitance et de l'inclusion.

Chez Les Scouts et Guides pluralistes, il existe des outils qui parlent de la bientraitance, composés de fiches pratiques qui, même si elles ne citent pas nommément les VDEO, sont destinées à fournir un cadre, des points d'attention et des modes de pensée qui sont moins propices à leur apparition.²⁶

Toujours chez les Scouts et guides pluralistes, les cadres rencontrés m'ont affirmé que selon eux, la mise en place du pluralisme constituait un facteur très positif pour lutter contre le développement des violences quelles qu'elles soient.

L'inclusion, qui fait partie du projet pluraliste²⁷, en ce sens qu'elle met en avant le respect de tout individu, permet de proposer un parcours où tout le monde est attentif au respect de chacun. Ce point semble recueillir une très large adhésion au sein des Scouts et Guides pluralistes, puisque les deux personnes interviewées m'ont même déclaré que les groupes locaux ont même proposé d'accentuer encore la mixité et le pluralisme.

Chez Les Scouts, la cadre qui m'a répondu a mentionné elle un Code de qualité de l'animation²⁸ qui fait la part belle à la relation de confiance et de respect, et qui fait l'objet d'un engagement concret de chaque nouvel animateur lors de son entrée en fonction.

Les diverses revues des mouvements de jeunesse, enfin, parlent régulièrement de la bientraitance.

Formation

Des sessions de formations sont organisées dans le mouvement, tant par des cadres bénévoles que par des cadres permanents. Toutes les personnes membres de la structure

²⁶ <http://www.scoutspluralistes.be/Fiches-Bientraitance.html>

²⁷ <http://www.scoutspluralistes.be/-Pluralisme-actif-.html>

²⁸ https://lesscouts.be/no_cache/telecharger/grenier1/-/download/-/-/5879.html?L=0

de soutien des mouvements que nous avons interviewées participent à ce processus en donnant plusieurs sessions de formation par an.

Outre le fait qu'elles permettent d'aborder différents sujets ayant trait à l'animation, la pédagogie, la relation entre les jeunes et les animateurs, ces formations invitent à questionner et décortiquer les pratiques au sein de l'animation. Les cadres mentionnent des outils et moments de formation tels que des partages d'expérience, des retours sur ce qui se fait dans les sections, des mises en situation et de la construction de nouvelles pratiques à l'éclairage de ce qui est appris en formation. Le sujet de la violence est abordé à travers tous ces moments et questionnements, et les formateurs sont attentifs à percevoir les réactions des participants pour déceler d'éventuelles difficultés et incompréhensions, notamment au sein de la relation éducative, et leur fournir des clés de discussion, remettre en question, et surtout partager des bonnes pratiques entre eux et elles.

Les formations permettent également de lutter contre le sentiment d'être démunis, notamment dans le domaine EVRAS (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle), où des formations spécifiques sont organisées.

Accompagnement, coaching

Dans plusieurs mouvements, les programmes des camps sont validés par des cadres locaux ou régionaux²⁹. Chez les Scouts et Guides pluralistes, les cadres permanents insistent sur le fait qu'il existe une partie de la validation qui concerne spécifiquement la bienveillance et la relation éducative. Ils estiment que c'est là une bonne occasion de déceler des problèmes potentiels au niveau de certains processus ou activités mis en place et d'en discuter avec le staff afin de définir des objectifs d'amélioration, ou encore de revoir certains cadres ou certaines pratiques qui sembleraient aller à l'encontre des valeurs du mouvement et comporter un danger pour les enfants ou les jeunes.

Dans les deux mouvements, des équipes de cadres travaillant au niveau local, régional ou fédéral sont disponibles pour offrir de l'aide aux staffs. Les animateurs qui le désirent peuvent les contacter soit pour réagir face à un cas de VDEO constaté, soit pour se questionner sur leurs pratiques et mettre en place de nouvelles méthodes.

Chez les Scouts et Guides pluralistes, les personnes rencontrées m'ont parlé d'un outil qui doit sortir sous peu et qui a pour but d'aider les équipes éducatives en termes d'accueil de tous et plus particulièrement les jeunes à besoins spécifiques. Il traduit selon elles la volonté de développer un cadre favorable à la bienveillance plutôt qu'à une vision qui permet l'apparition de VDEO. En effet, vérifier au préalable que le cadre offert aux membres les plus vulnérables soit correct et suffisant pour permettre leur inclusion et leur épanouissement oblige à se questionner d'emblée sur ses pratiques éducatives et à bannir celles qui pourraient nuire eux enfants et aux jeunes.

Sanctions

Les responsables reconnaissent ici qu'il n'existe pas de sanctions prévues pour tous les faits de VDEO. En pratique, selon leurs déclarations, les faits graves, les situations qui comportent des délits, ou qui sont d'une nature, d'une ampleur et d'une durée telles qu'elles entraînent des dommages avérés pour les victimes, font évidemment l'objet d'une

²⁹ Chez les Scouts et guides pluralistes : <https://www.scoutspluralistes.be/CAMPPASS.html>

Chez Les Scouts : <https://lesscouts.be/administratif/desk/declarer-le-camp-dans-desk.html?L=0>

réaction disciplinaire. Celle-ci consiste en un écartement temporaire ou définitif de l'auteur des faits de violence de l'animation, voire du mouvement, afin de protéger les membres en évitant que des personnes ayant commis des actes de violence puissent à nouveau se trouver en contact avec de potentielles victimes. Selon les personnes qui ont répondu, vu la rareté des faits de violence constatés au sein des mouvements, ces cas sont proportionnellement très rares.

Il est encore plus rare semble-t-il qu'une plainte soit déposée au pénal pour faire répondre les auteurs de violence devant la justice.

Mais les mêmes personnes concèdent qu'il existe une frange d'actes et de situations qui peuvent être qualifiés de VDEO, sans pour autant faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Selon eux et elles, plusieurs causes peuvent expliquer cela.

Tout d'abord, le manque d'attention spécifique envers les VDEO, qui fait que certains faits ou situations « échappent peut-être au radar », et ne sont pas rapportés, parce que les personnes qui les constatent ne le jugent pas nécessaire, ou parce qu'ils sont considérés dans le cadre plus général d'un manque de bienveillance,

Ensuite, l'approche choisie par les mouvements de jeunesse favorise l'éducation plutôt que la sanction. Elle est très répandue dans les mouvements et est le corollaire immédiat de toute la sensibilisation qui est faite autour de la bienveillance. Elle va peut-être inciter les cadres en charge des incidents rapportés à ne pas envisager facilement l'adoption de sanctions, même si celles-ci pourraient parfois être indiquées.

On peut se poser une question : la culture collective de bienveillance et de positivité très présente au sein des mouvements de jeunesse, et sans politique d'un régime de sanction ne risque-t-elle pas de produire des effets non désirés ?

Sanctionner ou pas, sans savoir très bien si c'est à tort ou à raison, au demeurant cette tension apparaît tout même dans les réflexions des personnes interrogées, sans qu'y répondre ne soit prioritaire car leurs mouvements respectifs sont en général plus enclins à l'approche éducative et positive qu'à la répression. Plusieurs des cadres interviewés déclarent qu'en tout cas, si la prise de conscience qui s'installe grâce à la sensibilisation et à la formation devait faire augmenter la proportion de cas de VDEO constatés et donc à diminuer le nombre de cas échappant à une réaction et à une prise en charge des victimes, c'est une réflexion qui vaudrait certainement la peine d'être menée.

Dans tous les cas, les mouvements soulignent qu'une sanction ne peut pas être envisagée sous un aspect uniquement pénal. Elle n'efface pas les conséquences de l'acte de violence, et elle doit toujours être accompagnée d'une réparation, et d'une réflexion. La réparation vise à compenser, autant que faire se peut, les dégâts encourus par la ou les victimes de l'acte ou de l'attitude. La réflexion vise elle à ce que l'acte ou l'attitude ne se reproduise plus, grâce à une prise de conscience des conséquences sur la victime, d'une meilleure connaissance, compréhension et adhésion aux valeurs des mouvements et enfin une détermination à adapter son comportement pour qu'il soit cohérent par rapport à ces valeurs.

Conclusion

L'objectif de cette étude était de détailler comment les violences dites éducatives ordinaires étaient traitées dans le cadre particulier des mouvements de jeunesse, qui relèvent de l'éducation non-formelle. Les membres adhèrent en effet sur une base volontaire et le travail éducatif repose sur des prestations fournies par des volontaires.

Dans ce contexte particulier, il nous semblait intéressant de connaître la nécessité que pourrait avoir un cadre décretaal qui interdirait toute forme de violence dans un processus éducatif, puisque c'est à l'ordre du jour, avec l'ouverture du chantier d'une nouvelle loi.

Nous nous demandions également comment les mouvements de jeunesse dits « à foulard » appréhendaient cette problématique, dans le contexte spécifique de l'éducation non-formelle et basée sur le volontariat.

Sur base d'interviews de responsables locaux ou nationaux, nous avons pu percevoir que les VDEO ne se situaient pas en tant que telles au cœur des préoccupations des mouvements de jeunesse.

Elles sont relativement peu documentées, probablement parce que le concept n'a pas encore percolé dans ce milieu. Sans doute le fait que les responsables ne sont pas des professionnels de l'éducation, qu'ils sont dans leur immense majorité très jeunes et ne restent pas toujours longtemps en fonction n'y est-il pas non plus étranger.

Mais les VDEO sont pourtant bel et bien présentes. En l'absence de statistiques détaillées les mentionnant explicitement, nous ne pouvons nous baser que sur des estimations qui tentent d'appréhender les VDEO dans l'ensemble des plaintes reçues et/ou détectées par les structures d'encadrement. Il semble toutefois que ces estimations ne relèvent pas de nombre important de VDEO.

Cela ne veut pas dire qu'elles n'existent pas, mais elles ne sont en tout cas pas perçues par les mouvements comme un sujet qui nécessite une action urgente et de grande ampleur.

Elles revêtent diverses formes, dont certaines sont l'héritage de pratiques anciennes remontant à une époque où le cadre éducatif les considérait comme acceptables, voire positives, et qui se sont transmises de manière informelle à travers de nombreuses générations d'animateurs et de cycles où les enfants deviennent eux-mêmes animateurs, reproduisant des pratiques qu'ils ont vécues, ou parfois subies, sans pourtant les remettre en question.

D'autres sont peut-être le reflet de pratiques issues d'autres milieux que les mouvements de jeunesse (école, famille, milieu étudiant etc.) et qui sont importées sans non plus être questionnées par les jeunes animateurs.

Il semble que le jeune âge et le manque de formation et d'expérience dans l'éducation soient des éléments d'explication de ces VDEO, davantage qu'une volonté de nuire ou de faire du mal aux enfants.

Les conséquences sont pourtant bien réelles sur les victimes de VDEO, et les mouvements de jeunesse ne sous-estiment pas l'impact, surtout sachant que la bienveillance et le développement de jeune figurent parmi leurs valeurs et constituent la colonne vertébrale de leurs missions.

Se basant toujours sur leur principes et valeurs, les mouvements de jeunesse « à foulard » ont choisi d'adopter une posture face aux VDEO qui est d'éduquer plutôt que de contrôler et interdire, de ne pas les aborder de front, ni d'établir des listes de comportements inacceptables.

Au contraire, ils privilégient une approche basée sur la sensibilisation, la formation, l'encadrement des animateurs adoptant des attitudes et comportements violents, et érigent la bienveillance au sens large au rang de principe éducatif, qui doit sous-tendre chacun des actes posés par les animateurs.

Cela suffit-il à éradiquer des pratiques inacceptables ? Probablement pas dans l'immédiat, concèdent les responsables des mouvements de jeunesse, mais ils estiment que sur le long terme, cette approche est plus conforme aux valeurs éducatives qui sont les leurs, et que les mentalités évolueront pour faire disparaître à terme les VDEO des mouvements de jeunesse, comme de la société.

Il s'agit certainement d'une position qui a le mérite d'être cohérente au regard des valeurs prônées par les mouvements de jeunesse, mais ne pourrait-elle pas être qualifiée d'une certaine manière d'angélisme ? N'est-ce pas quelque part consacrer trop peu d'attention à un problème qui pourrait être plus répandu qu'il n'y paraît mais qui échappe aux radars à la fois par manque d'outils d'analyse et d'évaluation, et par acceptation tacite de la part d'acteurs (encadrants, formateurs, animateurs) trop peu au fait des méthodes professionnelles d'éducation et ne possédant peut-être pas suffisamment les grilles d'analyse et d'évaluation qui permettraient probablement une perception plus fine de situations problématiques ?

Enfin, la réponse des mouvements de jeunesse a-t-elle toujours la pertinence nécessaire, l'approche basée sur la confiance, la sensibilisation plutôt que sur un cadre de règles et de sanctions est-elle suffisante et efficace ?

Ces questions restent ouvertes, mais les différentes réponses apportées permettent de dire que les mouvements de jeunesse s'interrogent au moins sur les pratiques au sein de leurs groupes, se remettent en question et refusent de cacher le problème sous le tapis, comme dans d'autres organisations ou institutions, et cherchent à rester cohérents par rapport à leurs missions et valeurs.

Cela permet de penser que la situation des VDEO dans les mouvements de jeunesse va vers une amélioration et, espérons-le, qu'elles appartiendront un jour au passé.

Bibliographie - webographie

- Unesco, Groupe de travail sur l'éducation non formelle, "The Dynamics of Non-Formal Education – Volume I", Report on the Pre-Biennial Symposium and Exhibition, Commonwealth Secretariat on behalf of ADEA WG-NFE, Johannesburg, South Africa, décembre 1999.
- Noémie Jadin, Mouvements de jeunesse : quels apports pour la société ? https://www.cairn.info/load_pdf.php?download=1&ID_ARTICLE=PP_014_0019, consulté le 23/06/2022
- ONE Activités – Mouvements de jeunesse ? <https://www.airdefamilles.be/activites-mouvements-de-jeunesse-air-de-familles-657/>, consulté le 23/06/2022
- Les communes et les mouvements de jeunesse – Une relation gagnante - Actes de la conférence organisée le 10 février 2011 par les cinq Mouvements de jeunesse reconnus de la Fédération Wallonie-Bruxelles https://www.mouvementsdejeunesse.be/wp-content/uploads/2019/01/Communes_et_MJ_colloque_fev_2011.pdf, consulté le 23/06/2022
- PROTÉGEONS LES SCOUTS DE LA MALTRAITANCE Note de synthèse de l'OMMS sur la protection des enfants et des jeunes – Organisation mondiale du Mouvement scout 2016 https://issuu.com/worldscouting/docs/keepingsctsafefromharm_fr, consulté le 23/06/2022
- La violence dite éducative ordinaire – Résultats de l'étude des opinions et comportements de la population belge <https://www.dei-belgique.be/index.php/nos-publications/rapports/send/37-rapports/456-violence-dite-educative-ordinaire-resultats-de-l-etude-des-opinions-et-comportements-de-la-population-belge.html>.
- <https://stopveo.org/veo-violence-educative-ordinaire/>
- <https://enfancesepanouies.wordpress.com/listing-des-violences/>
- <https://www.rtbef.be/article/contre-la-violence-educative-ordinaire-9745236>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Violences_%C3%A9ducatives_ordinaires
- <https://lespetitscitoyens.com/reponse-expert/violence-educative-ordinaire/>
- <https://lesprosdela petiteenfance.fr/bebes-enfants/psycho-pedagogie/la-violence-educative-ordinaire-veo-selon-catherine-gueguen>
- <https://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/ta-89-legoaziou-violencejeunes-web.pdf>
- <https://www.cairn.info/revue-empan-2005-3-page-105.htm>
- <https://www.cemea.asso.fr/index.php/images/www.cemea-mp.net/spip.php?article542>
- <https://apprendreaeduquer.fr/laxisme-epuisement-culpabilisation-non-violence-education/>
- <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-children>
- https://www.academia.edu/17476077/La_violence_%C3%A9ducative_ordinaire_enfant_du_patriarcat
- <http://livre21.com/LIVREF/F40/F040012.pdf>
- <https://www.ufapec.be/nos-analyses/2713-ecole-citoyenne.html>
- <https://www.scoutspluralistes.be/La-bientraitance.html>
- https://sgdf.fr/ressources/?ressources_sgdf_fr%5Bquery%5D=#/explore/category/139

- http://www.resonanceasbl.be/IMG/pdf/Z54_07062010.pdf
- <https://www.cdpedj.qc.ca/fr/vos-droits/qu-est-ce-que/bienveillance>
- https://doc.rero.ch/record/232580/files/Bienveillance_revue_litt_09.pdf
- https://www.chu-nantes.fr/medias/fichier/10_09_revue_de_litterature_bienveillance_n_peoc_h_1297337872321.pdf?ID_FICHE=9671&INLINE=FALSE
- <http://www.resonanceasbl.be/-6-La-valisette-bienveillance->
- https://lesscouts.be/no_cache/telecharger/grenier1/-/editions/33/-/html?L=0
Droits humains
- https://lesscouts.be/no_cache/telecharger/grenier1/-/edition/-/4185.html?L=0

Copyright © 2022 FAPEO, Tous droits réservés.

Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne 48, 1190 Bruxelles

Tel. : 02 527 25 75 E-mail : secretariat@fapeo.be

N° d'entreprise : 0 409 564 781 – RMP Bruxelles

IBAN : BE48 2100 2838 9427 – BIC : GEBABEBB

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES